

CAYENNE Le 8 November 2014

Élections professionnelles, mode d'emploi*

Les élections professionnelles se dérouleront du 2 au 4 décembre 2014. Elles se composeront de trois scrutins distincts :

- Comité Technique de proximité : CT DSNA dont les résultats déterminent la représentativité au CT DGAC au CHSCT et au **CT local** (Il n'y a pas de candidats en CT local : les syndicats obtiennent des sièges, et les sections locales y désignent librement leurs participants).
- Commissions Administratives Paritaires : CAP
- Comité Technique Ministériel : CTM. **Contrairement aux autres scrutins, celui-ci se déroulera uniquement le 4/12.**

Listes électorales

Tous les agents en activité au CC de Cayenne sont électeurs mais :

- pour les élections en CAP, les ICNA stagiaires ne sont pas électeurs.
- pour les élections aux CT, les ICNA stagiaires en cours de scolarité ne sont pas électeurs ; cependant, les ICNA stagiaires en position d'activité (affectés à Cayenne) sont électeurs.

Le matériel de vote

Le Service Administratif va faire parvenir avant le 18/11/2014 à chacun, nominativement et par voie interne, les bulletins de vote, les enveloppes nécessaires, les professions de foi et la notice explicative.

Pour chaque scrutin, 3 enveloppes : enveloppe comportant le bulletin, enveloppe identifiant l'agent et son corps et enfin l'enveloppe d'envoi indiquant l'adresse du Service Administratif - Ressources Humaines.

Chacun devra veiller à suivre scrupuleusement les consignes figurant sur la notice explicative.

Pour les personnes qui prévoient de s'absenter du 18/11 au 4/12, prenez contact avec Michelle, qui peut délivrer le matériel directement ou l'envoyer à une adresse souhaitée.

Comment voter ?

Deux possibilités :

- vote à l'urne : dans la salle de conférence qui fera office de bureau de vote, les 2, 3 et 4 décembre 2014 pour le CT DSNA et la CAP ; uniquement le 4 décembre 2014 pour le CT Ministériel (heures d'ouverture du bureau de vote : 6h30 à 13h les 2 et 3, 6h30-16h le 4). Un justificatif d'identité sera demandé (badge, CI ..)
- vote par correspondance : **cette possibilité est offerte à tous les ICNA**

Deux modalités de vote par correspondance :

- par voie interne : déposer ses 3 enveloppes d'envoi (pour chacun des scrutins) auprès du bureau RH aux heures d'ouverture ou dans la boîte aux lettres de ce bureau.
- par voie postale : pour les gens qui le souhaitent (possibilité de retirer auprès des RH Service Administratifs une enveloppe préaffranchie)

Quelle que soit la voie choisie, les enveloppes devront être parvenues au RH avant le 4/12 16H00, heure de clôture du scrutin (attention : **le cachet de la poste NE fera PAS foi**).

Pour tout éclaircissement, n'hésitez pas à contacter les secrétaires de section UNSA-ICNA.

Elections professionnelles :

VOTEZ !



*toute ressemblance avec la com d'Aix serait absolument logique ;-)

Notre site : www.icna.fr

Vos représentants locaux : soca@icna.fr